

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 3 MAI 2010**

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le 3 mai 2010, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, CMA, MBA et OMA

La greffière et directrice générale adjointe, M<sup>ce</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA.

## ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

## ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

### ***1. Moment de réflexion***

### ***2. Ouverture de la séance :***

Le Maire, monsieur Georges Dinel, présente le nouveau directeur général et trésorier de la Ville, monsieur René Lachance et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

### ***3. Adoption de l'ordre du jour***

**4.** Période de questions : de 19h35 à 19h45.  
Environ 45 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.

**5.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2010
7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'avril 2010
8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
  - Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 avril 2010
  - Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 avril 2010
  - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours
  - Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2010
  - Rapport des interventions du Service de sécurité incendie

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G.1 Désignation du lieu de la tenue des séances du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham – Suite à un conflit d'horaire
- G.2 Entériner le paiement des honoraires professionnels 2009 de « *Delisle & Delisle, avocats* » dans le cadre du dossier « Remembrement des terres » - Paiement à même le fonds d'administration – Référence à la résolution numéro 09-04-128

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- G.3 Dossier « *Remembrement des terres* » - Autorisation de vendre des terrains suite à un appel d'offres public – Mandat de signatures
- G.4 Refus d'une proposition d'achat par résolution (cause : vente de terrain qui n'appartient pas à la Ville)
- G.5 Annulation d'une proposition d'achat par résolution (cause : vice de titre qui pourrait se résoudre, sans frais, par la rénovation cadastrale) – Autorisation de remettre les traites bancaires en conséquence

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1** Adoption du règlement numéro 058-02-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de préciser les normes relatives à l'extension d'un usage dérogatoire

*Normes générales touchent tout le territoire*

- U.2** Avis de motion : Règlement numéro 058-03-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de préciser des dispositions particulières prolongement de la rue Lavigne et de deux (2) nouveaux tronçons

*Préciser des dispositions particulières (visant entre autres les matériaux de construction extérieurs)*

- U.3** Entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure numéro 2010-005 – 60, chemin des Indiens – Monsieur Maurice Guay

*Requérant : Monsieur Maurice Guay*

*Nature : Autoriser un garage privé détaché d'une superficie de 148,60 mètres et que le coin ouest de la façade soit localisé à 5,10 mètres de la ligne avant*

*Localisation : 60, chemin des Indiens*

- U.4** Entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure numéro 2010-006 – 9, rue Binette – Monsieur Carl Desjardins

*Requérant : Monsieur Carl Desjardins*

*Nature : Autoriser un garage détaché d'une hauteur de 6,80 mètres et soit implanter dans la cour avant secondaire à une distance minimale de 10 mètres de la ligne de propriété*

*Localisation : 9, rue Binette*

- U.5** Recommandation d'une démarche d'amendement au règlement de zonage afin de préciser des dispositions particulières – Référence au prolongement de la rue Lavigne et de deux (2) nouveaux tronçons – Lot numéro 582 du cadastre officiel du canton de Chatham

*Requérant : Monsieur Sylvain Giroux pour et au nom de la compagnie 9216-8988 Québec inc.*

*Nature : Préciser des dispositions particulières (visant entre autres les matériaux de construction extérieurs)*

*Localisation : Prolongement de la rue Lavigne*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.6** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre le déplacement de la résidence unifamiliale extérieur du 0,5 hectare d'usage résidentiel autorisé suite à une entente de gré à gré entre le ministère des Transports du Québec suivant le prolongement de l'autoroute 50 et de reconnaître l'autorisation de subdiviser le 0,5 hectare d'usage résidentiel sur le lot 585 du cadastre du canton de Chatham, situé sur la montée La Branche

*Requérant : Monsieur Michel Leclair*

*Volet 1) permettre le déplacement de la résidence unifamiliale à l'extérieur du 0,5 hectare d'usage résidentiel*

*Volet 2) reconnaître l'autorisation de subdiviser le 0,5 hectare d'usage résidentiel sur le lot 585*

*Localisation : 106, montée La Branche*

- U.7** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (exploitation d'une ébénisterie à même la résidence ) sur le lot 552-16 du cadastre du canton de Chatham, situé sur la montée Hall

*Requérant : Madame Sonia Guigère*

*Nature : Exploitation d'une ébénisterie à même une résidence*

*Localisation : 164, montée Hall*

- U.8** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la subdivision et l'aliénation de 10 lots pour l'usage de fermettes et afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'une résidence par lot projeté sur la partie du lot 808 du cadastre du canton de Chatham, située sur la route du Nord

*Requérant : Monsieur Hilaire Binette*

*Volet 1) permettre la subdivision et l'aliénation de 10 lots pour l'usage de fermettes*

*Volet 2) vise l'implantation d'une résidence par lot projeté*

*Localisation : Lot 808, situé sur la route du Nord*

### **SPORTS ET LOISIRS**

- S.1** Programmation des activités estivales 2010 – Autorisation et mandat de procéder
- S.2** Renouvellement du droit de passage, pour l'hiver 2010-2011, à la pourvoirie des sportifs – Autorisation

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- S.3** Autorisation d'embaucher des étudiants pour le camping /marina de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la saison estivale 2010 et autorisation d'une nouvelle grille salariale
- S.4** Adhésion 2010-2011 à « *Tourisme Laurentides* » - Autorisation t mandat de signatures, le cas échéant

### **TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

- T.P.1** Autorisation à payer le décompte progressif #2 de « *Les constructions CJRB Inc.* » pour les travaux de construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestique et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph
- T.P.2** Autorisation à payer le décompte progressif #6 de « *Nordmec Construction Inc.* » pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable
- T.P.3** Autorisation à payer le décompte final #2 de « *Émile Foucault Excavation Inc.* » pour les travaux de démolition du système d'approvisionnement en eau potable de Saint-Philippe
- T.P.4** Résultat de l'ouverture de l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues avec attelage – Autorisation d'achat et mandat de signatures, le cas échéant
- T.P.5** Référence à la résolution numéro 07-03-105 : Entretien des chemins d'hiver (déneigement et sablage) – Possibilité de renouvellement des contrats – Autorisation pour un (1) et mandat de signatures, le cas échéant
- T.P.6** Autorisation d'achat de produit caustique
- T.P.7** Autorisation d'ériger un muret de béton au contour des trappes d'accès situés à l'usine de filtration d'eau potable
- T.P.8** Dossier de travaux de construction de conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que la réfection de la chaussée sur les rues Mountain et des Érables – Autorisation de payer les honoraires professionnels de « *Solmatech Inc.* » pour la production d'une étude géotechnique
- T.P.9** Autorisation des services professionnels de l'entreprise « *Colmatec Inc.* » pour le nettoyage de conduite et de regards sur un tronçon de 6 kilomètres situé sur la route du Canton

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **9. *Correspondance***

### **10. *Dossiers des membres du Conseil municipal***

- 10.1** Amendement à la résolution numéro 10-04-152 :  
Invitation à participer au tournoi de golf communautaire 2010 de la « *Sûreté du Québec* », au profit des banques alimentaires et des maisons des jeunes situées sur le territoire de la MRC d'Argenteuil – Achat de deux (2) billets
- 10.2** Amendement à la résolution numéro 10-04-153 :  
Invitation à participer au tournoi de golf du diocèse de Saint-Jérôme de Mgr Pierre Morissette – Achat d'un billet supplémentaire
- 10.3** Autorisation à payer les honoraires professionnels de M<sup>e</sup> Alain Longval, avocat de la firme « *Dunton Rainville avocats* » pour divers dossier, général, accès à l'information et urbanisme – Demande de budget supplémentaire
- 10.4** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Paris, Ladouceur & Associés Inc.* » pour la production d'un rapport d'évaluation pour fins de dépôt au tribunal, d'opinions, d'analyses, de rencontres, etc. dans le dossier du « *Resto Bar le Sportif* » - Demande de budget supplémentaire
- 10.5** Demande d'aide financière de « *Samedi Vélo* » - Autorisation

### **11. *Varia (administration)***

### **12. *2<sup>ième</sup> période de questions***

### **13. *Levée de la séance***

10-05-166

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 19h35 à 19h45 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.*

**10-05-167**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**10-05-168**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**10-05-169**

**ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS D'AVRIL 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'avril 2010 au montant de 52 585,93\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

### **CERTIFICAT DU TRÉSORIER**

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

René Lachance, CMA, MBA et OMA  
Directeur général et trésorier

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES RAPPORTS SUIVANTS :**

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 avril 2010, au montant de 892 928,23\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 avril 2010
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Monsieur le conseiller André McNicoll fait un résumé du rapport mensuel déposé en mentionnant le nombre de demandes ainsi que leurs évaluations.

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 avril 2010
  - Rapport des interventions du Service de sécurité incendie

Monsieur le conseiller André McNicoll fait un résumé du rapport mensuel déposé en mentionnant le nombre d'interventions effectuées.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

10-05-170

#### **DÉSIGNATION DU LIEU DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – SUITE À UN CONFLIT D'HORAIRE**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 10-04-158, il y a eu lieu, suite à un conflit d'horaire, de désigner un autre lieu pour tenir la séance extraordinaire du Conseil municipal, le 20 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de préciser que le lieu principal prévu soit la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham et qu'en cas d'impossibilité de tenir une séance du Conseil à cet endroit, le second lieu désigné, en cas de conflit d'horaire seulement, sera la salle de la caserne des pompiers du secteur Saint-Philippe, située au 6, rue Aubin, à Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète à nouveau que les délibérations du Conseil municipal auront lieu à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham et, en cas d'impossibilité de tenir une séance du Conseil à cet endroit, le second lieu désigné, en cas de conflit d'horaire seulement, sera la salle de la caserne des pompiers du secteur Saint-Philippe, située au 6, rue Aubin, à Brownsburg-Chatham.

QU'un avis public a déjà été publié dans les journaux locaux, indiquant les dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2010 ainsi que le lieu où elles sont tenues.

QU'en cas de tenue du Conseil municipal au 6, rue Aubin, des avis et affiches indiquant le changement seront effectués le plus rapidement possible afin d'informer la population de tout changement.

Adoptée à l'unanimité

10-05-171

#### **ENTÉRINER LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS 2009 DE « DELISLE & DELISLE, AVOCATS » DANS LE CADRE DU DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » - PAIEMENT À MÊME LE FONDS D'ADMINISTRATION – RÉFÉRENCE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-04-128**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la vérification des états financiers de la Ville, il est recommandé d'adopter une résolution afin d'autoriser le paiement des honoraires professionnels 2009 de « *Delisle & Delisle, avocats* » dans le cadre du dossier « Remembrement des terres » ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 09-04-128, le trésorier a été autorisé à procéder à l'appropriation du fonds de réserve prévu dans le dossier « Remembrement », soit la somme de 124 309,53\$, au fonds d'administration générale de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner le paiement des honoraires professionnels 2009 de « *Delisle & Delisle, avocats* » dans le cadre du dossier « Remembrement des terres » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine le paiement des professionnels 2009 de « *Delisle & Delisle, avocats* » dans le cadre du dossier « Remembrement des terres », au montant de 9 354,56\$, incluant toutes les taxes applicables, à même le fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

10-05-172

#### **DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » - AUTORISATION DE VENDRE DES TERRAINS SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres public pour la vente de terrains, à savoir :

Matricules : 2665-92-5584  
Nom : Monsieur Hugo St-Jean  
Coût : 16 000\$

Matricules : 2565-55-4863 et 2667-07-7158  
Nom : 9178-5113 Québec Inc.  
Coût : 30 000\$

Matricules : 2566-10-893, 2566-20-2946 et 2566-20-7480  
Nom : Monsieur Pierre Bigras  
Coût : 10 000\$

Matricules : 2566-10-8933, 2566-20-2946 et 2566-20-7480  
Noms : Messieurs Pierre-Luc et Marc-André  
Tousignant  
Coût : 3 400\$

Matricules : 2666-37-5634, 2566-36-5862 et 2566-36-6301  
Nom : Denis Labelle  
Coût : 80 000\$

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Matricules : 3567-14-0786 et 3567-04-4582  
Nom : Madame Céline Lahaie  
Coût : 5 000\$

Matricule : 3564-7-6815  
Nom : Monsieur Marcel Rousseau  
Coût : 1 500\$

Matricule : 2665-02-1111  
Nom : Joël Gagné  
Coût : 10 000\$

Matricules : 2667-35-7846, 2667-34-737, 2667-34-6542,  
2667-33-5189, 2667-33-2742, 2667-32-0994, 2667-22-6848,  
2667-22-1247, 2667-23-3433, 2667-23-4597, 2667-24-4445,  
2667-25-3608 et 2667-25-0269  
Nom : Monsieur Donald Tremblay  
Coût : 56 437,50\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les soumissions suivantes et autorise le transfert de propriété desdits immeubles, à savoir :

Matricules : 2665-92-5584  
Nom : Monsieur Hugo St-Jean  
Coût : 16 000\$

Matricules : 2565-55-4863 et 2667-07-7158  
Nom : 9178-5113 Québec Inc.  
Coût : 30 000\$

Matricules : 2666-37-5634, 2566-36-5862 et 2566-36-6301  
Nom : Denis Labelle  
Coût : 80 000\$

Matricules : 3567-14-0786 et 3567-04-4582  
Nom : Madame Céline Lahaie  
Coût : 5 000\$

Pour un grand total de 131 000\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse les soumissions suivantes, à savoir :

Matricules : 2566-10-893, 2566-20-2946 et 2566-20-7480  
Nom : Monsieur Pierre Bigras  
Coût : 10 000\$

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Matricules : 2566-10-8933, 2566-20-2946 et 2566-20-7480  
Noms : Messieurs Pierre-Luc et Marc-André  
Tousignant  
Coût : 3 400\$

Matricule : 3564-7-6815  
Nom : Monsieur Marcel Rousseau  
Coût : 1 500\$

Matricule : 2665-02-1111  
Nom : Joël Gagné  
Coût : 10 000\$

Matricules : 2667-35-7846, 2667-34-737, 2667-34-6542,  
2667-33-5189, 2667-33-2742, 2667-32-0994, 2667-22-6848,  
2667-22-1247, 2667-23-3433, 2667-23-4597, 2667-24-4445,  
2667-25-3608 et 2667-25-0269  
Nom : Monsieur Donald Tremblay  
Coût : 56 437,50\$

pour plusieurs considérations, notamment la superficie et les caractéristiques physiques des propriétés.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-05-173

### **REFUS D'UNE PROPOSITION D'ACHAT PAR RÉSOLUTION (CAUSE : VENTE DE TERRAIN QUI N'APPARTIENT PAS À LA VILLE)**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la publication de l'avis public pour la vente de terrains dans le cadre du projet « *Remembrement des terres* », une offre, au montant de 2 000\$, a été déposée par monsieur Claude Pagé ;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications de la fiche de propriété et de Service de taxation, la Ville s'est rendue compte que cette propriété aurait accidentellement été identifiée comme une propriété appartenant à la Ville, donc à vendre ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'annuler l'offre effectuée en ce sens par monsieur Pagé et lui remettre la somme de 2 000\$ ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, ainsi que de ses recommandations ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham annule l'offre effectuée par monsieur Claude Pagé concernant le matricule numéro 2764-34-8527 aux termes de la résolution numéro 10-04-123 et autorise l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, à remettre la somme de 2 000\$ à monsieur Claude Pagé dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

10-05-174

### **ANNULATION D'UNE PROPOSITION D'ACHAT PAR RÉSOLUTION (CAUSE : VICE DE TITRE QUI POURRAIT SE RÉSOUDRE, SANS FRAIS, PAR LA RÉNOVATION CADASTRALE) – AUTORISATION DE REMETTRE LES TRAITES BANCAIRES**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la publication de l'avis public pour la vente de terrains dans le cadre du projet « *Remembrement des terres* », une offre, au montant de 17 718,72\$, plus les taxes applicables, a été déposée par monsieur Marc Cadotte pour les matricules numéros 3464-16-6776 et 3464-07-1001 ;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications des titres de propriété par le notaire instrumentant, l'un des deux terrains, soit le matricule 3464-07-1001, a un vice de titre ;

CONSIDÉRANT QUE lors des recherches effectuées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil, il a été relevé un vice de titre concernant le matricule numéro 3464-07-1001, plus spécifiquement l'emplacement d'une ligne de lot ;

CONSIDÉRANT l'existence de deux (2) plans contradictoires concernant l'emplacement d'une ligne e lot, lesdits plans ayant été tous deux faits par la firme « *Madore, Tousignant, Bélanger, arpenteurs-géomètres* » ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels estimés à environ 3 000\$, plus les taxes applicables, pour corriger ce vice de titre ;

CONSIDÉRANT QUE ledit vice de titre soulevé pourrait se corriger facilement et sans frais par la rénovation cadastrale prévue dans les prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire retenu n'est pas intéressé à attendre ce délai étant donné qu'il souhaite remettre en vente ledit terrain et serait donc obligé de procéder à la correction des titres ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, ainsi que de ses recommandations ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal consent à annuler l'offre effectuée par monsieur Cadotte concernant le matricule 3464-07-1001 et lui remettre la somme de 5 600\$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte d'annuler la proposition faite par monsieur Marc Cadotte, concernant le matricule numéro 3464-07-1001 et consent donc à remettre le dépôt lié à ce matricule, soit un montant de 5 600\$.

QUE monsieur Marc Cadotte sera responsable de payer les honoraires professionnels dus au notaire impliqué dans la transaction.

Adoptée à l'unanimité

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10-05-175

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER LES NORMES RELATIVES À L'EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2010;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 avril 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 6 avril 2010 ;

ATTENDU QUE le présent amendement vise à préciser les normes relatives à l'extension d'un usage dérogatoire ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié en abrogeant l'article 251 à la section 13.2 et en le remplaçant par ce qui suit :

«251. Extension d'un usage dérogatoire

Un usage protégé par droits acquis, situé à l'intérieur d'une construction conforme ou non, peut faire l'objet d'une rénovation, d'un agrandissement, d'une extension, d'une modification ou d'un déplacement, dans la mesure où l'extension de l'usage dérogatoire ne peut être autorisé que jusqu'à un maximum de 50% de la superficie occupée initialement par l'usage dérogatoire.

Un usage dérogatoire ne peut être agrandi qu'une seule fois telle qu'il était lors de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Toutefois, une telle extension ne peut être réalisée dans le cas d'un usage limité en superficie par d'autres dispositions du présent règlement. »

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Georges Dinel  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>c</sup> Marie-Josée Larocque, notaire  
Greffière et directrice générale  
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	1 <sup>er</sup> mars 2010
Adoption du projet :	1 <sup>er</sup> mars 2010
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet :	6 avril 2010
Adoption du règlement :	3 mai 2010
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ MCNICOLL QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE « HA-408-1 » À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE HA-408 » ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

**10-05-176**

**ENTÉRINER LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-005 – 60, CHEMIN DES INDIENS – MONSIEUR MAURICE GUAY**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2010-005, présentée par monsieur Maurice Guay, concernant la propriété située au 60, chemin des Indiens, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- un garage privé détaché d'une superficie de 148,60 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés;
- que le coin ouest de la façade avant du garage détaché soit localisé à 5,10 mètres de la ligne de propriété avant au lieu de 7,50 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Certificat de localisation préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous son dossier 2846, minute 11301, en date du 12 janvier 2010 ;
- Photographies de la situation actuelle.

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à régulariser la superficie du garage détaché de même que la localisation de celui-ci sur son coin ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie excédentaire est demandée en raison d'un besoin de plus d'espace de rangement ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est de grande superficie et situé en milieu de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure va permettre de régulariser le titre de propriété ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage et est bénéfique comme nature de construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2010-05, présentée par monsieur Maurice Guay, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 60, chemin des Indiens, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- un garage privé détaché d'une superficie de 148,60 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés;
- que le coin ouest de la façade avant du garage détaché soit localisé à 5,10 mètres de la ligne de propriété avant au lieu de 7,50 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2010-005, présentée par monsieur Maurice Guay, pour la propriété située au 60, chemin des Indiens, à Brownsburg-Chatham, consistant en :

- un garage privé détaché d'une superficie de 148,60 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés ; et
- que le coin ouest de la façade avant du garage détaché soit localisé à 5,10 mètres de la ligne de propriété avant au lieu de 7,50 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

10-05-177

### **ENTÉRINER LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-006 – 9, RUE BINETTE – MONSIEUR CARL DESJARDINS**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2010-006, présentée par monsieur Carl Desjardins, pour la propriété située au 9, rue Binette, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- un garage détaché d'une hauteur de 6,80 mètres au lieu d'une hauteur totale maximale de 5,50 mètres ;
- que le garage détaché soit implanté dans la cour avant secondaire (donnant sur la rue Danielle) à une distance minimale de 10,00 mètres de la ligne de propriété. La réglementation prescrit qu'un garage doit être implanté en cour latérale ou arrière ;  
Le tout tel que prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Esquisses du garage détaché préparées par le propriétaire ;
- Croquis d'implantation du garage détaché préparé par le propriétaire ;
- Certificat de localisation préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous son dossier 2385, minute 7153, en date du 25 août 1997 ; et
- Photographies de la situation actuelle.

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à ce que les pentes de la toiture du garage détaché s'harmoniseront à celles de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché sera implanté dans la cour avant secondaire tout en respectant une marge de recul minimale de 10,00 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du garage détaché est dictée par la topographie naturelle du site (roc) ;

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement extérieur du garage détaché sera de même nature que celui de la résidence soit en planches de bois ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2010-006, présentée par monsieur Carl Desjardins, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 9, rue Binette, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- un garage détaché d'une hauteur de 6,80 mètres au lieu d'une hauteur totale maximale de 5,50 mètres ; et
- que le garage détaché soit implanté dans la cour avant secondaire (donnant sur la rue Danielle) à une distance

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

minimale de 10,00 mètres de la ligne de propriété. La réglementation prescrit qu'un garage doit être implanté en cour latérale ou arrière.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2010-06, présentée par monsieur Carl Desjardins pour la propriété située au 9, rue Binette, à Brownsburg-Chatham, consistant en :

- un garage détaché d'une hauteur de 6,80 mètres au lieu d'une hauteur totale maximale de 5,50 mètres ; et
- que le garage détaché soit implanté dans la cour avant secondaire (donnant sur la rue Danielle) à une distance minimale de 10,00 mètres de la ligne de propriété. La réglementation prescrit qu'un garage doit être implanté en cour latérale ou arrière.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

10-05-178

### **RECOMMANDATION D'UNE DÉMARCHE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉCISER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES – RÉFÉRENCE AU PROLONGEMENT DE LA RUE LAVIGNE ET DE DEUX (2) NOUVEAUX TRONÇONS – LOT NUMÉRO 582 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé les faits et toutes les données ayant fait l'objet de discussions entre les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche d'amendement à la réglementation vise à créer une nouvelle zone résidentielle « Ha-408-1 » à même une partie de la zone résidentielle « Ha-408 » à édicter des dispositions particulières réglementaires ;

CONSIDÉRANT QU'un amendement à la réglementation permettra d'assurer une homogénéité dans la qualité du projet et des constructions ;

CONSIDÉRANT QU'après analyses, le comité est toujours d'avis de recommander ce projet auprès du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande de changement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la démarche de demande de modification au zonage afin d'édicter des dispositions particulières au projet résidentiel des terres à Cadieux sur une partie du lot numéro 582 du cadastre officiel du Canton de Chatham (prolongement de la rue Lavigne) appartenant à monsieur Sylvain Giroux pour et nom de la compagnie « 9216-8988 Québec Inc. ».

Adoptée à l'unanimité

10-05-179

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LE DÉPLACEMENT DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE EXTÉRIEUR DU 0,5 HECTARE D'USAGE RÉSIDENTIEL AUTORISÉ SUITE À UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC SUIVANT LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 50 ET DE RECONNAÎTRE L'AUTORISATION DE SUBDIVISER LE 0,5 HECTARE D'USAGE RÉSIDENTIEL SUR LE LOT 585 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉ SUR LA MONTÉE LA BRANCHE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à deux volets déposée par le propriétaire auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la reconstruction de la résidence unifamiliale à l'extérieur du 0,5 hectare d'usage résidentiel autorisé suite à une entente de gré à gré entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le demandeur suivant le prolongement de l'autoroute 50 et de reconnaître l'autorisation de subdiviser le 0,5 hectare d'usage résidentiel, propriété située au 106, montée La Branche ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comporte deux (2) volets; soit un premier volet visant la demande de déplacer l'usage résidentiel à l'extérieur du droit acquis reconnu par la CPTAQ de 0,5 hectare visant un usage résidentiel et un second volet visant la reconnaissance du droit de subdivision ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) requiert que le propriétaire déplace sa résidence à l'extérieur des limites du 0,5 hectare visant un usage résidentiel reconnu par la CPTAQ compte tenu de la largeur supplémentaire de l'emprise visant l'élargissement futur de l'autoroute 50 et des non-accès ;

CONSIDÉRANT QUE la maison date d'environ 1900; celle-ci sera détruite et une nouvelle résidence sera implantée à l'emplacement prévu;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne s'est jamais prévalu de son droit de subdiviser le lot agricole afin d'y détacher un lot pour l'usage résidentiel de 0,5 hectare ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande que ce droit de subdivision lui soit reconnu advenant qu'il subdivise éventuellement ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) étant donné la situation en zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément aux articles 28 et 29 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la reconstruction de la résidence unifamiliale à l'extérieur du 0,5 hectare d'usage résidentiel autorisé suite à une entente de gré à gré entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le demandeur suivant le prolongement de l'autoroute 50 et de reconnaître l'autorisation de subdiviser le 0,5 hectare d'usage résidentiel sur le lot numéro 585 du cadastre officiel du canton de Chatham, située sur la montée La Branche.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-05-180

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE (EXPLOITATION D'UNE ÉBÉNISTERIE À MÊME LA RÉSIDENCE) SUR LE LOT NUMÉRO 552-16 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉ SUR LA MONTÉE HALL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (exploitation d'une ébénisterie à même la résidence) sur le lot numéro 552-16 du cadastre officiel du canton de Chatham, propriété située au 164, montée Hall ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire exploiter un atelier d'ébénisterie à même la résidence ;

CONSIDÉRANT QU'aucune vente ne sera faite à la résidence et donc qu'il n'y aura pas de circulation supplémentaire sur les lieux ;

CONSIDÉRANT QUE la matière première utilisée pour la confection des meubles, en l'occurrence le bois, provient de la propriété de la demandeuse ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (exploitation d'une ébénisterie à même la résidence) sur le lot 552-16 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la montée Hall.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-05-181

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LA SUBDIVISION ET L'ALIÉNATION DE 10 LOTS POUR L'USAGE DE FERMETTES ET AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE, SOIT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE PAR LOT PROJETÉ SUR LA PARTIE DU LOT NUMÉRO 808 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉE SUR LA ROUTE DU NORD**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à deux volets auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la subdivision et l'aliénation de 10 lots pour l'usage de fermettes et afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'une résidence par lot projeté sur la partie de lot numéro 808 du cadastre officiel du canton de Chatham, située sur la route du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE des documents ont été déposés au soutien de la présente demande le 27 avril 2010 :

- Une correspondance préparée par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre et datée du 19 avril 2010 ; et
- Un plan de propriété montrant une proposition de subdivision des 10 lots préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous la minute 11362, dossier numéro 2385-S-2-10, en date du 15 avril 2010.

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de subdivision représente la phase I d'un projet de développement d'ensemble et aura comme impact positif la mise en valeur de ce territoire agricole par l'implantation de fermettes ;

CONSIDÉRANT QUE ce développement en zone agricole par des fermettes, en l'occurrence sur des lots d'une superficie proposée allant de 5 200 à 69 100 mètres carrés, permet le maintien de l'agriculture et la préservation de la ressource sol ;

CONSIDÉRANT QUE sur le plan déposé au soutien de la demande, il est indiqué que la voie bordant les lots projetés est un chemin existant, possédant une largeur de 15,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la largeur mentionnée ne soit pas conforme sur toute sa longueur, le propriétaire devra procéder aux travaux requis afin de le rendre conforme ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la subdivision desdits lots, le propriétaire devra fournir un rapport signé et approuvé par un ingénieur attestant de la conformité de la voie ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est situé à l'entrée du centre-ville de Brownsburg-Chatham et enclavé entre une zone résidentielle à l'ouest, adjacent à une zone commerciale artérielle à l'ouest également et bordant la route du Nord, une zone de villégiature et touristique à l'est et une zone de villégiature au nord ;

CONSIDÉRANT QUE les sols sont de nature 3 et 7 selon la décision numéro 363800 rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* conformément aux articles 28 et 29 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la subdivision et l'aliénation de 10 lots pour l'usage de fermettes et afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'une résidence par lot projeté sur la partie de lot numéro 808 du cadastre officiel du canton de Chatham, située sur la route du Nord.

Adoptée à l'unanimité

### **SPORTS ET LOISIRS**

10-05-182

#### **PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS ESTIVALES 2010 – AUTORISATION ET MANDAT DE PROCÉDER**

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres avec des citoyens et divers comités, la Ville a été en mesure d'analyser et d'identifier les besoins des citoyens en matière d'activités et d'événements pour la saison estivale 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE des partenaires, des collaborateurs et des groupes communautaires sont intéressés à participer à cette programmation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'embaucher un (1) animateur, à raison de 30 heures / semaine, pendant huit (8) semaines;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, ainsi que de ses recommandations, incluant celles relatives à la Fête nationale ainsi que celles relatives au Festival de la famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la programmation des activités estivales 2010 soumise, activités ponctuelles et permanentes permettant aux familles et aux jeunes de bénéficier d'activités intéressantes.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, à prendre les démarches nécessaires afin de mettre en place la programmation des activités estivales 2010 soumise.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un budget de 20 450\$ pour l'organisation desdites activités et desdits événements.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche d'un animateur à raison de 30 heures / semaine, pendant huit (8) semaines, à un taux horaire de 12\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également monsieur Simon Leclerc, agent de développement, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-05-183

### **RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PASSAGE, POUR L'HIVER 2010-2011, À LA POURVOIRIE DES SPORTIFS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, un droit de passage a été accordé par la Ville sur le terrain du camping municipal pour accéder à la Rivière des Outaouais, à l'organisme la « *Pourvoirie des Sportifs* » ;

CONSIDÉRANT QUE le tout se déroulant très bien, l'expérience mérite d'être renouvelée pour une prochaine saison ;

CONSIDÉRANT la qualité générale du service offert par la « *Pourvoirie des Sportifs* » ;

CONSIDÉRANT QUE le site a été bien entretenu et que le pourvoyeur démontre une attention particulière à la sécurité des usagers ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la saison terminée, une analyse des retombées reliées à cette activité a été effectuée, lesquelles semblent bénéfiques ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de la « *Pourvoirie des Sportifs* » pour la saison 2010-2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller monsieur Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le droit de passage accordé à la « *Pourvoirie des Sportifs* » aux conditions suivantes, à savoir :

- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000\$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours.
- Les résidants de la Ville de Brownsburg-Chatham devront avoir accès gratuitement au site (accès piétonnier seulement).
- Les résidants de la Ville qui avaient l'habitude d'installer une cabane de pêche sur glace à cet endroit pourront continuer à la faire sans frais.
- Les installations devront être de bonne qualité (cabanes peintes et constructions uniformes).
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et cetera).
- L'entreposage des installations de pourvoirie ne sera pas permis sur le terrain de la Ville. Les installations devront être enlevées au plus tard le 3 avril 2011.
- Le nettoyage et l'entreposage des installations non permis après le 3 avril 2011.
- Le pourvoyeur devra assurer la sécurité des usagers et contrôler l'accès au site en dehors des heures de fermeture.
- Les frais de déneigement devant être assumés par la « *Pourvoirie des Sportifs* » et devant être effectué de façon adéquate.
- La « *Pourvoirie des Sportifs* » devant également obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour la localisation de l'entrée charretière et devra également s'assurer que la signalisation routière soit conforme et adéquate.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-05-184

**AUTORISATION D'EMBAUCHER DES ÉTUDIANTS  
POUR LE CAMPING /MARINA DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA SAISON  
ESTIVALE 2010 ET AUTORISATION D'UNE  
NOUVELLE GRILLE SALARIALE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des étudiants pour la saison estivale 2010 au Service des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires 2010 ont été indexés de 1,3% par rapport à ceux de 2009, sauf en ce qui concerne les sauveteurs ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le Service des loisirs ainsi que leurs recommandations, incluant une bonification du taux horaire pour les étudiants qui sont embauchés année après année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche d'étudiants pour la saison 2010 pour les postes suivants au camping municipal, à savoir : entretien du terrain, accueil et sauveteurs plage.

Au taux horaires suivants, à savoir :

- 9,50\$ / heure à l'embauche
- 9,91\$ / heure la 2<sup>e</sup> année
- 10,43\$ / heure la 3<sup>e</sup> année et les suivantes
- Le salaire pour les sauveteurs est de 14,00\$ / heure

Adoptée à l'unanimité

10-05-185

**ADHÉSION 2010-2011 À « TOURISME LAURENTIDES »  
- AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES, LE  
CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des coûts reliés à l'adhésion de la Ville à « *Tourismes Laurentides* » pour la saison 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la « *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* » assume l'inscription du camping municipal à « *Tourisme Laurentides* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'adhésion 2010-2011 de la Ville à « *Tourisme Laurentides* », pour le Centre de ski de fond « *La Randonnée* », au montant de 312,90\$, plus les taxes applicables.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et la directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures hygiène du milieu*)**

10-05-186

#### **AUTORISATION DE PAYER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 DE « LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. » POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUES ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #2 de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égouts domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations et celles de monsieur Vincent Chevalier de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* », surveillant du chantier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #2 de « *Les Constructions CJRB Inc.* », au montant de 526 222,44\$ incluant les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph.

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue, de bordures et de trottoirs sur la rue St-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700 \$ à ses fins.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-05-187

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMTE PROGRESSIF #6 DE «*NORDMEC CONSTRUCTION INC.*» POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la 6<sup>ième</sup> demande de paiement progressif de «*Nordmec Construction Inc.*» ainsi que la demande d'acceptation provisoire des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration du secteur «*Brownsburg*» ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme «*Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.*» à l'effet de procéder audit paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le 6<sup>ième</sup> paiement progressif à l'entrepreneur «*Nordmec Construction Inc.*», au montant de 97 967,41\$, incluant les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration du secteur «*Brownsburg*».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte, sur recommandations de la firme «*Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.*», provisoirement les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable du secteur «*Brownsburg*».

Adoptée à l'unanimité

10-05-188

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE FINAL #2 DE «*ÉMILE FOUCAULT EXCAVATION INC.*» POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE SAINT-PHILIPPE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de la firme «*Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés*» à l'effet de procéder au paiement final #2 de l'entrepreneur «*Émile Foucault Excavation Inc.*» suite aux travaux de démolition du système d'approvisionnement en eau potable de Saint-Philippe ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte final #2 de « *Émile Foucault Excavation Inc.* » pour de travaux de démolition du système d'approvisionnement en eau potable de Saint-Philippe, au montant de 3 376,44\$, taxes incluses, incluant les travaux excédentaires dont les détails se retrouvent dans le rapport de service soumis; montant équivalent à la retenue de 5% (plus taxes).

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe.

Adoptée à l'unanimité

10-05-189

### **RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ATTELAGE – AUTORISATION D'ACHAT ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues avec attelage, à savoir :

« *Les Équipements lourds Papineau Inc.* »  
130 000\$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par, monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la seule soumission conforme pour l'achat d'un camion 6 roues avec attelage, de « *Les Équipements lourds Papineau Inc.* », au montant de 130 000\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de la présente dépense sera payé à même le fonds de roulement de la Ville et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur René Lachance, à procéder, une fois les vérifications faites auprès du fonctionnaire concerné et s'être assuré de la conformité de la livraison, au paiement de la facture de « *Les Équipements lourds Papineau Inc.* ».

Adoptée à l'unanimité

10-05-190

### **RÉFÉRENCE À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 07-03-105 : ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (DÉNEIGEMENT ET SABLAGE) – POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS – AUTORISATION POUR UN (1) ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 07-03-105, les mandats pour l'entretien des chemins d'hiver ont été donnés pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 avec possibilité de deux (2) années d'option (2010-2011 et 2011-2012) ;

CONSIDÉRANT l'hiver 2009-2010 a été très différent et moins rigoureux que les hivers précédents ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait également de la première année de la nouvelle structure au sein du Service des travaux publics et qu'il n'a pas eu de registre tenu des plaintes reliées au déneigement dans ces secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les termes de l'article 1.19 des contrats de déneigement signés avec « *Démolition Lacasse Inc.* » et avec « *Les Entreprises Forestières T&W Seale Inc.* », les membres du Conseil municipal souhaitent se prévaloir de l'option de renouvellement prévue auxdits contrats, pour l'année 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des correspondances signées par lesdits entrepreneurs manifestant leur souhait à renouveler les contrats de déneigement pour la saison 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par, monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le contrat de déneigement du secteur Pine Hill de « *Démolition Lacasse Inc.* » pour la saison hivernale 2010-2011, au montant 86 443,92\$, plus les taxes applicables (25,276 kilomètres).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le contrat de déneigement du secteur Dalesville / Lac Carillon de « *Les Entreprises Forestières T&W Seale Inc.* » pour la saison hivernale 2010-2011, au montant 195 303,50\$, plus les taxes applicables (47,635 kilomètres).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le trésorier, monsieur René Lachance, à payer les factures de « *Démolition Lacasse Inc.* » et de « *Les Entreprises Forestières T&W Seale Inc.* » après s'être assuré, auprès du fonctionnaire responsable, que le déneigement a été fait correctement.

Adoptée à l'unanimité

10-05-191

### **AUTORISATION D'ACHAT DE PRODUIT CAUSTIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu déversement de produit chimique à l'usine de filtration d'eau potable du secteur Brownsburg, située au 300, rue Woodland ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a dû procéder au nettoyage et au pompage du réservoir de produit chimique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire remplir à nouveau le réservoir de caustique ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur habituel de produits chimiques est « *UBA Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera payée à même le budget 2010 du Service des travaux publics au poste budgétaire de produits chimiques numéro 02-412-00-635 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par, monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat et la dépense relative au remplissage du réservoir de caustique auprès de l'entreprise « *UBA Inc.* », fournisseur habituel de produits chimiques relatifs à l'usine de filtration du secteur Brownsburg, au montant de 7 212,00\$ plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur René Lachance, à payer la facture de « *UBA Inc.* » après s'être assuré, auprès du fonctionnaire responsable, que le remplissage a été fait de façon conforme.

Adoptée à l'unanimité

10-05-192

### **AUTORISATION D'ÉRIGER UN MURET DE BÉTON AU CONTOUR DES TRAPPES D'ACCÈS SITUÉS À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU'un oubli s'est présenté sur les plans de mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable du secteur Brownsburg, située au 300, rue Woodland ;

CONSIDÉRANT QU'afin de rendre le tout conforme et d'éviter des contaminations d'eau brute et potable au niveau des trappes d'accès, un muret de protection de béton de 6 pouces de largeur par 6 pouces de hauteur doit être érigé au contour des trappes d'accès, eau brute, eau potable et temps de contact ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire remplir à nouveau le réservoir de caustique ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau est en lien direct avec la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT le prix soumis par une entreprise spécialisée, « *Époxy Spec D.R. Inc.* », au montant forfaitaire de 4 907,00\$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette dépense n'était pas prévu au contrat d'origine pour la mise aux normes de l'usine de filtration et doit donc être ajouté au poste budgétaire 02-412-00-521 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par, monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la dépense relative à l'érection d'un muret de protection en béton au contour des trois (3) trappes d'accès auprès de l'entreprise « *Époxy Spec D.R. Inc.* », au montant forfaitaire de 4 907,00\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur René Lachance, à payer la facture de « *Époxy Spec D.R. Inc.* » après s'être assuré, auprès du fonctionnaire responsable, que les travaux ont été faits selon le mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

10-05-193

### **DOSSIER DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES MOUNTAIN ET DES ÉRABLES – AUTORISATION DE PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « *SOLMATECH INC.* » POUR LA PRODUCTION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QU'avant de procéder à des travaux d'une telle ampleur, il est fortement recommandé d'effectuer une étude géotechnique afin d'être au courant des quantités probables des matières présentes dans le sous-sol de la route ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de paiement des honoraires professionnels de la firme « *Solmatec Inc.* » relativement à la production d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de construction d'un égout sanitaire et d'un aqueduc ainsi que la réfection de rue à être effectués sur la rue Mountain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de services et autorise le paiement des honoraires professionnels de la firme « *Solmatech Inc.* », pour un montant 8 950,00\$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'études géotechniques, pour la production d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de construction d'un égout sanitaire et d'un aqueduc ainsi que la réfection de rue sur la rue Mountain.

QUE la moitié du montant de cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue de bordures et de trottoirs sur la rue St-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700\$ à ces fins.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la seconde moitié du montant de cette dépense sera payée à même le poste budgétaire numéro 02-413-00-521.

Adoptée à l'unanimité

10-05-194

### **AUTORISATION DES SERVICES D'ENTRETIEN DE L'ENTREPRISE « COLMATEC INC. » POUR LE NETTOYAGE DE CONDUITE ET DE REGARDS SUR UN TRONÇON DE 6 KILOMÈTRES SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'inspection télévisée, faisant suite à la résolution numéro 10-03-102, autorisant l'inspection télévisée de la conduite d'égout combiné dans le secteur Saint-Philippe par l'entreprise « *Colmatec Inc.* » ont débuté en date du 26 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les conduites sont très engorgées de toutes matières, ceci empêche le bon déroulement des opérations ainsi que le bon fonctionnement du réseau ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de nettoyer les embâcles de résidus permettrait d'éviter les refoulements occasionnés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à l'origine devaient prendre environ trois (3) semaines pour effectuer les six (6) kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE depuis les deux (2) premiers jours, moins de 100 mètres ont pu être inspectés ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de services a été effectuée auprès de « *Sani-Laurentides* » afin de nettoyer la conduite durant 4 heures (charge minimale) afin de faire avancer le projet ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de nettoyage sont très dispendieux ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « *Colmatec Inc.* » a offert à la Ville d'effectuer les travaux de nettoyage et de reporter l'inspection une fois la conduite plus propre ;

CONSIDÉRANT QUE les frais proposés par l'entreprise « *Colmatec Inc.* » sont moins dispendieux que l'entreprise « *Sani-Laurentides* » par le fait qu'ils ont engagé un contrat d'inspection avec la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'on évalue à environ 100 heures de nettoyage pour un montant maximal de 22 000\$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'il faut rappeler que cette inspection télévisée est nécessaire si la Ville de Brownsburg-Chatham veut être en mesure d'autoriser des développements domiciliaires dans ces secteurs du territoire ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux ainsi que la dépense relative au nettoyage de la conduite d'égout sur une longueur de six (6) kilomètres, et ce, afin de permettre le bon fonctionnement de l'inspection télévisée à être effectuée par l'entreprise « *Colmatec Inc.* », pour un montant maximal de 22 000\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur René Lachance, à payer la facture de « *Colmatec Inc.* » après s'être assuré, auprès du fonctionnaire responsable, que les travaux ont été correctement effectués.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE :** Lecture de la liste de la correspondance.

- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire – Direction des infrastructures stratégiques

État de dépôt (47 484,17\$) – Versement semestriel d'une aide financière - *Programme d'assainissement des eaux municipales.*

- Gouvernement du Québec – Ministre délégué aux Transports – Ministre responsable de la région de l'Outaouais – Monsieur Norman MacMillan

Confirmation d'une subvention de 213 127\$ pour l'année 2010 dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*

- Commission scolaire de la Rivière-du-Nord – Le président, Monsieur Rémy Tillard

Copie conforme et certifiée de la résolution numéro R-4187/SSGC / Simultanéité des élections scolaires et municipales.

- Conseil de la culture des Laurentides

Encouragement à réévaluer le projet d'une nouvelle bibliothèque pour la Ville Brownsburg-Chatham.

- Fédération Québécoise des Municipalités

Revue Quorum – Volume 35, numéro 3 – Mai 2010.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

➤ Tricentris – Centre de tri

Le coût de la contribution annuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham est de 13 264\$ pour l'année 2010.

➤ Réseau Québécois de Villes et Villages en santé

Transmission de divers documents.

➤ Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil

- Copie certifiée conforme de la résolution numéro 10-03-100 – Gestion déléguée des aré纳斯 : Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public ;
- Copie certifiée conforme de la résolution numéro 10-04-119 – Vélo Route d'Argenteuil – octroi d'un mandat à la « *Société récréotouristique de Brownsburg-Chatham* » pour l'entretien régulier, le balayage de la surface de roulement et la surveillance pour la saison 2010 ;
- Copie certifiée conforme de la résolution numéro 10-04-131 – Positionnement concernant l'octroi d'une aide financière pour un projet intitulé « Réfection du toit » (no. De référence : PR-L13) déposé par la « *Légion royale canadienne de Brownsburg-Chatham* » (filiale 71) dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

➤ Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham

Désistement de la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham - Projet – Camp de jour pour l'été 2010.

➤ Sablier Prévention

Remerciement pour une contribution reçue de la Ville de Brownsburg-Chatham.

➤ CIMA+, Société en nom collectif

Programme Climat municipalités – Une opportunité unique pour les municipalités de mieux gérer leurs émissions de gaz à effet de serre.

➤ Madame Thérèse Desjardins et Monsieur Gaétan Quenneville, résidents de la Ville

Remerciement pour les services rendus du département du Service de l'urbanisme, (Monsieur Éric Généreux) - Service impeccable et bonne collaboration professionnelle.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Monsieur le ministre Laurent Lessard

Cyberlettre envoyée à toutes les mairesses et les maires du Québec – Mérite municipal 2010 – Semaine de la municipalité se déroulera du 30 mai au 5 juin.

- Club Chasse et Pêche d'Argenteuil

Demande d'aide financière pour l'activité familiale « *Pêche en herbe* » qui se tiendra le 12 juin 2010.

### **DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire, Georges Diné, mentionne aux gens présents que la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes a eu gain de cause contre la poursuite intentée par la municipalité de St-Placide.

Faisant référence au jugement de 34 pages, monsieur Diné rassure la population que toutes les actions posées par la RIADM sont légales.

Un règlement hors cour avait été proposé au maire de la municipalité de St-Placide, lequel a refusé et poursuivi sa requête.

Monsieur Diné termine en soulignant les nombreux frais d'avocats déboursés pour avoir finalement gain de cause. Selon lui, le maire de la municipalité de St-Placide ne devrait pas faire appel de ce jugement.

10-05-195

#### **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-04-152 : INVITATION À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF COMMUNAUTAIRE 2010 DE LA « SÛRETÉ DU QUÉBEC », AU PROFIT DES BANQUES ALIMENTAIRES ET DES MAISONS DES JEUNES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL – ACHAT DE DEUX (2) BILLETS**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 10-04-152, le Conseil municipal autorisait le versement d'une somme de 200\$ à titre de participation au tournoi de golf à vocation communautaire, au profit des banques alimentaires ainsi qu'aux maisons des jeunes situées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QU'après discussions, les membres du Conseil municipal souhaitent modifier la résolution numéro 10-04-152, afin de permettre plutôt l'achat de deux (2) billets de golf ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de deux (2) billets, au montant de 100\$ chacun, pour participer au tournoi de golf de la Sûreté du Québec, à vocation communautaire, au profit des banques alimentaires ainsi qu'aux maisons des jeunes situées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, lequel tournoi aura lieu le 4 juin prochain au Golf du Lac Carling.

Adoptée à l'unanimité

10-05-196

### **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-04-153 : INVITATION À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF DU DIOCÈSE DE SAINT-JÉRÔME DE MGR PIERRE MORISSETTE – ACHAT D'UN BILLET SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 10-04-153, le Conseil municipal autorisait le versement d'une somme de 200\$ à titre de participation au tournoi de golf du diocèse de Saint-Jérôme ;

CONSIDÉRANT QU'après discussions, les membres du Conseil municipal souhaitent modifier la résolution numéro 10-04-153, afin de permettre plutôt l'achat d'un billet additionnel, le 1<sup>ier</sup> billet étant une gracieuseté, d'un (1) billet de golf ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'un billet additionnel, au montant de 175\$, pour participer au tournoi de golf de Monseigneur Pierre Morissette, Évêque du diocèse de Saint-Jérôme, lequel tournoi aura lieu le 20 mai prochain au Club de golf de Lachute.

Adoptée à l'unanimité

10-05-197

### **AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE M<sup>E</sup> ALAIN LONGVAL, AVOCAT DE LA FIRME «DUNTON RAINVILLE AVOCATS» POUR DIVERS DOSSIERS : GÉNÉRAL, ACCÈS À L'INFORMATION ET URBANISME – NÉCESSITÉ D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des notes d'honoraires professionnels soumis par M<sup>e</sup> Alain Longval, avocat, de la firme « *Dunton Rainville, avocats* » pour des services rendus dans divers dossiers ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a été prévue dans le budget 2010 concernant lesdits dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de la firme « *Dunton Rainville, avocats* » pour services rendus dans divers dossiers au montant total de 1 751,71\$, toutes taxes et débours inclus.

QUE le montant de cette dépense soit payé à même le fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité

10-05-198

**AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « PARIS, LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC. » POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT D'ÉVALUATION POUR FINS DE DÉPÔT AU TRIBUNAL, D'OPINIONS, D'ANALYSES, DE RENCONTRES, ETC. DANS LE DOSSIER DU « RESTO BAR LE SPORTIF » - DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la note d'honoraires professionnels soumis par la firme d'évaluateurs agréés « *Paris, Ladouceur & Associés Inc.* » pour avoir confectionné un rapport d'évaluation pour fins de dépôt au Tribunal administratif, pour des analyses et des vérifications ainsi que pour avoir assister à certaines rencontres dans le dossier « *Resto-Bar Le Sportif* » ;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a été prévue dans le budget 2010 concernant ledit dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de la firme d'évaluateurs agréés « *Paris, Ladouceur & Associés Inc.* » pour avoir notamment produit un rapport d'évaluation, diverses analyses ainsi que pour avoir assister à diverses rencontres dans le dossier « *Resto-Bar Le Sportif* », au montant de 4 550\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense soit payé à même le fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

10-05-199

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE « SAMEDI VÉLO » - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de « *Samedi Vélo* », un événement majeur dans la région d'Argenteuil, en tant que partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE « *Samedi Vélo* » a reçu le prix du Mérite municipale en 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la Ville de Brownsburg-Chatham à la réussite de « *Samedi Vélo* » a été mentionnée sur le site internet de « *Samedi Vélo* » et le logo de la Ville était sur les divers outils promotionnels utilisés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250\$, à « *Samedi Vélo* » et profite de l'occasion de leur souhaiter une 5<sup>ème</sup> saison de succès.

Adoptée à l'unanimité

### **2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

*De 20h05 à 20h20 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.*

10-05-200

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h20, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Georges Dinel,  
Maire

---

M<sup>c</sup> Marie-Josée Larocque, notaire  
Greffière et directrice générale  
adjointe